

20. avril 1756.



Aujourd'hui à cinq heures après mille sept cent
Cinquante six au lieu de Gignac en querey
après midi, à l'issue de l'église au fond de la cloche
en la mine accoutumée pardevant le notaire ordinaire
Joseph figure procureur des teneurs bas nommés, les syndics
actuels, et la majeure et plus saine partie des habitants
de la présente Communauté ont dit que au lieu de
quatre syndics qu'on avoit accoutumé de nommer,
il conviendrait de n'en nommer que deux et qu'on
fit cette nomination pour cinquante années
à venir afin d'éviter qu'on ne nomme personne
par animosité. En après que ledits habitants ont
eu long temps conversez ensemble il a été unanimement
Delibé, qu'on nomme pour syndics de la présente
Communauté.

Pouvoir;

- pour l'année prochaine mille sept cent cinquante
et sept la personne de sieur Pierre Bouillat Bourgeois
de Tessillat, et Jean Dubois dit francillon de Gignac. —
- pour mille sept cent cinquante huit Jean - Baptiste
Gay fils de Larnet de Gignac et Baptiste Guichet
Les salles. —
- pour mille sept cent cinquante neuf Gerou Barre
de Tessillat et m^{re} Yves Yachon procureur de Gignac. —
- pour mille sept cent soixante Jean Beille puuchlamber
de Gignac et Jacques Douhou de Gignac. —